

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Pays



Espagne

Année

2026

Notation de transparence

Alignement avec les
recommandations du FIR

50% ↑



SCORE DE PERFORMANCE

22%

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE

=

AENA a fait valider par SBTi ses objectifs climatiques à moyen et long terme. En ce qui concerne son plan d'action 2030, l'entreprise se focalise sur des mesures touchant les émissions directes et sur l'Espagne. Si l'entreprise dispose d'un objectif sur l'utilisation des produits vendus (67% de ses clients avec un objectif SBTi à 2028), le plan semble encore **manquer d'actions concrètes pour pouvoir atteindre de manière crédible son objectif 2050 de diminuer de 90% les émissions liées aux vols**. De plus, les mesures prises ne permettent pas de comprendre la contribution de chaque action aux objectifs sur l'ensemble des scopes. **AENA n'a pas encore réussi à mettre en place une stratégie crédible pour développer un modèle d'entreprise aligné sur un monde bas-carbone**. Bien que la présentation d'un Say on Climate soit une bonne pratique, **AENA est encouragée à aller plus loin en termes de transparence, d'ambition et de crédibilité de sa stratégie climatique**.

SOMMAIRE

- [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- [Évaluation selon ACT](#)
- [Grille de recommandations FIR](#)
- [Méthodologie évaluation ACT](#)
- [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis en 2025, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement**.

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Ambition Net Zero 2050

AENA a un objectif Net Zero 2050 sur ses 3 scopes validé SBTi
AENA a également des objectifs Net Zero ACI* Europe sur les scopes 1 & 2 par pays d'implantation (Espagne, UK, Brésil)
Compensation de 6% de ses émissions de scopes 1 & 2 et de 1495 tCO₂ correspondant aux émissions de voyages professionnels de ses employés en Espagne pour 2025. Suit le programme «accréditation carbone aéroport» d'ACI Europe
➤ Manque de précisions sur l'utilisation des dispositifs de compensation pour le Brésil et UK

Scénario(s) de référence utilisé(s)

La trajectoire de décarbonation pour les scopes 1, 2 et 3** à 2050 est certifiée par SBTi comme étant alignée avec un scénario 1,5°C. L'entreprise se réfère également à ACI* Europe Net zero pour les émissions de scopes 1&2 du groupe

Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

SCOPE 1	SCOPE 2 (Market based)***	SCOPE 3
18 449 tCO ₂ eq (vs 17 690) 0,4 %	21 300 tCO ₂ eq (vs 28 871) 0,6%	4 664 799 tCO ₂ eq (vs 4 260 362) 99%

➤ Les émissions globales sont à la hausse par rapport à 2023 et 2024 (en location et market based) : + 9% en market based
➤ L'entreprise a modifié le niveau d'émissions pour le scope 3 pour 2024 par rapport à l'année dernière (4 330 719 tCO₂ reportées dans le Management report 2024, sans explication)
➤ le scope 3 ne prend en compte que le cycle de décollage et d'atterrissage des avions (LTO) en excluant les émissions pendant le vol

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Objectif de réduction des émissions de scopes 1 & 2 de 82% pour l'Espagne en 2026 vs. 2019 (+ 16% de compensation pour atteindre la neutralité carbone)

Communique a posteriori sur les objectifs 2025 pour UK et Londres sur les scopes 1&2

➤ En dehors de l'Espagne sur scopes 1&2, les objectifs de réduction des émissions entre 2025 et 2030 ne sont pas clairs .

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectifs validés par SBTi depuis 2024 pour l'ensemble du groupe :

- Scopes 1 et 2 : réduction de 73% des émissions en absolu d'ici 2030 vs 2019
- Scope 3** : réduction de -34,7% en 2030 vs 2019 en absolu
- AENA dispose aussi d'objectifs de réduction sur tout ou partie des scopes par pays d'implantation (Espagne, Brésil, UK)

➤ L'objectif de scope 3 exclut une partie significative des émissions car il ne prend pas en compte l'utilisation des produits vendus (71,5%)

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Réduction de 90% des émissions scopes 1, 2 et 3 d'ici 2050 vs 2019 pour l'ensemble du groupe, objectifs validés par SBTi

➤ Absence d'objectifs chiffrés intermédiaires communiqués entre 2030 et 2050 à l'exception du scope 3 Brésil (objectif de -30,8% d'ici 2040 vs. 2023)

Mesures du plan d'actions

AENA décrit les mesures de son plan d'actions par pays (Espagne, UK, Brésil) en donnant plusieurs mesures chiffrées telles que :

- Scopes 1 & 2 : Espagne: objectif de 51% de production d'électricité à partir de renouvelables d'ici 2029; réduction de la consommation par passager de 9% en 2030 vs 2019, objectif ACA* level 4+ pour 19 aéroports; pour UK: 25% d'électricité à partir de renouvelables en 2026; pour Brésil: 100% de l'électricité consommée dans les aéroports d'origine renouvelable

*ACI : Airports Council International; ACA: Airport Carbon Accreditation

**scope 3 incluant les biens et services achetés, les biens d'équipement, les activités liées au carburant et à l'énergie, les déchets générés dans les opérations, les voyages professionnels et les investissements

*** location based: 136 626 tCO₂eq (vs 115 749), +18%

Slide suivante ➡

Légende:

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Mesure du plan d'actions (suite)

- Scope 3: objectif de 67 % des clients en termes d'émissions avec des objectifs SBTi d'ici 2028 + objectif de 6% de SAF en 2030, 70% en 2050 et 1,2% de carburant synthétique et 35% en 2050 pour l'Espagne

▷ Les mesures pour les scopes 3 UK et Brésil ne sont pas encore bien détaillées: actions chiffrées concentrées principalement sur les scopes 1&2

▷ Part de contribution des actions aux objectifs de réduction n'est pas explicite

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

- 2021-2030 : investissements **de 550 millions d'euros** associés au Climate Action Plan en Espagne avec trois programmes : Neutralité carbone (scopes 1&2), aviation et communauté durables et chaîne de valeur durable (scope 3); Au Brésil, Le plan d'action climat 2024-2040 prévoit un investissement d'environ **12 millions d'euros**

- CAPEX alignés avec la taxonomie en 2025 : 31,96% (+1,27% vs 2024)

▷ Les investissements ne sont pas reliés aux mesures du plan d'actions pour décarboner les activités de l'entreprise et l'information divulguée ne permet pas de comprendre comment ils vont contribuer à atteindre les objectifs.

Rémunération

- **Executive Vice-President**: variable annuel : 12.5% sur un critère « durabilité » reposant sur 3 piliers liés au plan d'action climatique dont une réduction effective des émissions selon la cible fixée pour 2026

- **CEO**: variable annuel : 25% sur un critère « durabilité » reposant sur 3 piliers liés au plan d'action climatique dont une réduction effective des émissions selon la cible fixée pour 2026

- **Senior management**: 10% à 12,5% sur un critère « durabilité » reposant sur 3 piliers liés au plan d'action climatique dont une réduction effective des émissions selon la cible fixée pour 2026

▷ Les cibles de réduction effective des émissions sont déjà atteintes et ne concernent que les Scope 1 et 2

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Vote sur le rapport 2025 du Plan d'action climat

○ Ce Plan ne concerne que l'Espagne mais l'analyse réalisée ici porte sur les 3 zones Espagne, UK et Brésil pour lesquelles des éléments du plan d'action climat figurent dans le sustainability report 2025

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas d'engagement à faire voter sur la stratégie tous les 3 ans

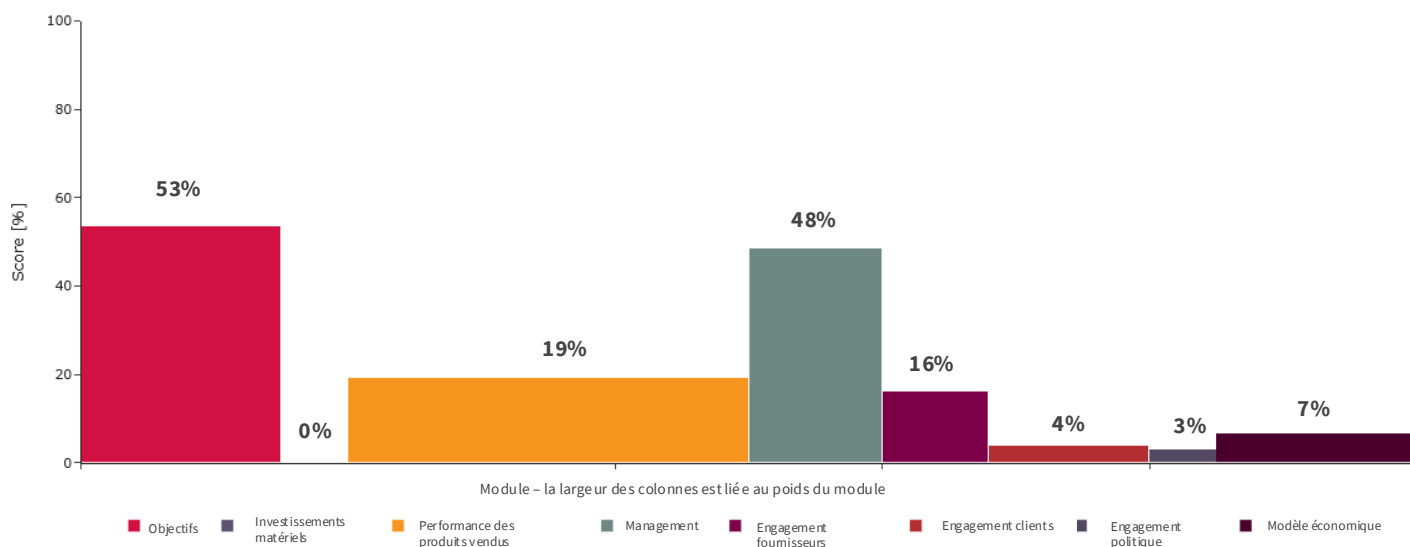
Légende:

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :




SCORE DE PERFORMANCE
22%
SCORE NARRATIF
A B C D E
SCORE DE TENDANCE

Méthodologie ACT générique

Éléments d'évaluation du plan de transition
Score de performance

1. Objectifs : AENA possède des objectifs certifiés par la SBTi, considérés comme suffisamment ambitieux.

2. Investissement matériel : Les émissions directes ont augmenté de 16% entre 2024 et 2025 (au lieu de diminuer), sans qu'AENA ne procure une explication. Aucune information publiée sur les émissions futures prévues.

4. Performance des produits vendus : Il n'existe pas de stratégie crédible pour améliorer significativement le principal impact climatique d'AENA : le carburant consommé par l'aviation. AENA mentionne quelques initiatives visant à promouvoir les carburants durables pour l'aviation, mais elles en sont encore au stade initial en 2025, sans perspective crédible de pouvoir s'étendre suffisamment et durablement.

5. Management : La surveillance, les incitations à la gestion et les tests de scénarios climatiques sont en place. Toutefois, l'expertise du conseil d'administration sur les questions climatiques, la stratégie et le plan de transition font défaut.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : Pas de stratégie pour exiger des fournisseurs qu'ils réduisent leurs émissions. Il existe des initiatives ponctuelles d'éducation/d'information ainsi qu'un objectif que les fournisseurs se fixent des objectifs climatiques. Pas de stratégie ou d'actions pour inciter les clients à améliorer leur impact.

8. Engagement public : Aucune politique, aucun processus d'examen ou aucun plan d'action sur l'engagement avec les associations, les alliances, les groupes de réflexion et les pratiques de lobbying n'a été divulgué.

9. Modèle d'affaires : AENA n'a pas de stratégie crédible pour aligner son modèle d'affaires à une économie bas-carbone. La stratégie climatique de l'entreprise s'articule autour de l'optimisation progressive du modèle d'entreprise actuel, ce qui est insuffisant.

Cohérence climatique (score narratif) : Le manque de cohérence provient de l'absence de solution crédible pour réduire le principal poste émissif, à savoir l'aviation, sans adapter son modèle d'affaires. Ainsi, AENA agit uniquement sur ses postes d'émissions secondaires. Ceci explique que les émissions totales augmentent années après années.

Score de tendance : Il n'existe pas d'éléments indiquant une amélioration ou dégradation de la crédibilité climatique d'AENA à l'avenir.

Domaines d'amélioration identifiés :

- AENA devrait identifier comment il serait possible d'**adapter son modèle d'affaires à une économie bas-carbone**.
- AENA devrait renforcer son **engagement auprès des compagnies aériennes et des fournisseurs** pour réduire leurs émissions.
- AENA devrait **divulguer la contribution aux réductions d'émissions attendues pour chaque mesure** prises relativement aux objectifs.
- AENA devrait publier ses émissions en couvrant l'ensemble des vols et pas seulement le cycle d'atterrissage et de décollage des avions.

GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgaration des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

MÉTHODOLOGIE ACT

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

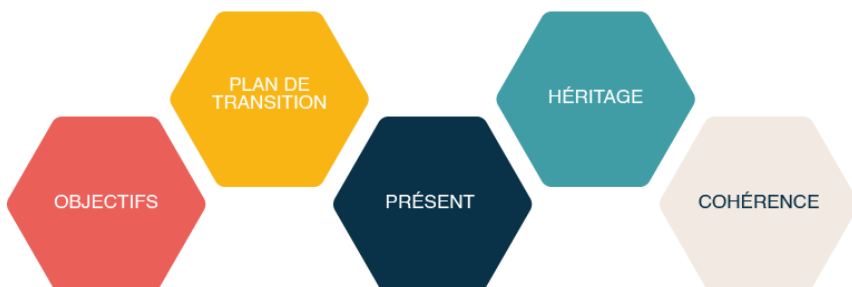
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

100

A

+

SCORE DE PERFORMANCE
Indicateurs d'alignement de la stratégie
0-100

SCORE D'ÉVALUATION
Analyse de la cohérence d'ensemble
A - E

SCORE DE TENDANCE
Projection des évolutions futures
+ = -

MÉTHODOLOGIE ACT

Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Qualité des données
4. Réputation
5. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.